

# CONFERENCE DE PRESSE

## EXPOSE LIMINAIRE

Abidjan, 29 mai 2019

L'expansion rapide de l'épidémie du tabagisme pose de plus en plus de graves problèmes socioéconomiques et sanitaires dans de nombreux pays émergents ou en Développement comme la Côte d'Ivoire. En effet, le tabagisme fait plus de 9111 victimes par an en Côte d'Ivoire selon ATLAS TOBACCO 2018.

Dans les 20 prochaines années, **on estime à 12 000 milliards de dollars américains** la perte de productivité et les coûts de soins dus aux maladies liées au tabac.

En Côte d'Ivoire, l'État dépense plus de 27 milliards chaque année pour la prise en charge des maladies liées au tabagisme.

Au total : le tabagisme ralentit le développement en augmentant les frais liés aux soins de santé et en diminuant la productivité.

La situation des effets néfastes de l'épidémie, l'Organisation Mondiale de la Santé a négocié et mis à disposition des pays la Convention Cadre pour la Lutte Anti-Tabac(CCLAT) que notre pays a ratifié.

Pour respecter son engagement, notre pays s'est engagé dans le processus de domestication de la CCLAT par un projet de loi antitabac adopté en Conseil des Ministres le 17 décembre 2014. Ce projet de loi a été transmis à l'Assemblée Nationale par le Gouvernement ivoirien depuis juillet 2018 soit presque une année.

A l'issue d'un atelier d'échanges à DABOU sur le projet de loi avec les députés les 9 et 10 novembre 2018, les parlementaires ont pris l'engagement d'adopter le projet de loi en 2018.

Malgré l'engagement pris par les députés, l'examen du projet de loi relatif à la lutte antitabac n'est pas encore programmé par l'Assemblée Nationale avec l'agenda adopté par la Conférence des Présidents ce mois-ci.

Dans cette situation de retard dans l'étude de la loi, il nous est revenu que les firmes de tabac proposent des voyages en Suisse à des Parlementaires de cette même Assemblée pour visiter les installations de transformation de tabac.

À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac (JMST) 2019, nous, acteurs de la santé publique en Côte d'Ivoire attirons l'attention de l'Etat sur ces violations flagrantes de la CCLAT et l'appelons à accélérer le processus d'adoption de la loi anti-tabac.

Au regard donc de tous ces manquements, Nous, Organisations de la société civile (OSC) engagées dans la lutte contre le tabac en Côte d'Ivoire avec nos partenaires d'Afrique et du monde, dans notre rôle de veille citoyenne :

- 1- Interpelons par le biais des organes de presse, les décideurs ivoiriens **sur la violation des principes de la CCLAT qui interdisent toute collaboration avec les firmes de tabac dans le cadre de la mise en place des politiques en matière de lutte antitabac** (Article 5.3 de la CCLAT).
- 2- dénonçons et condamnons avec véhémence les manœuvres de manipulations, de sabotage, de corruption des firmes de tabac vis-à-vis des décideurs pour retarder l'adoption de la loi antitabac et/ou affaiblir le loi en la rendant non conforme à la CCLAT.
- 3- voulons rappeler aux Parlementaires qu'ils sont les premiers responsables de l'engagement du Chef de l'Etat relatif à la ratification de la Convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT). A ce titre, ils doivent veiller au respect des engagements pris à travers notre ordonnancement juridique et le droit positif ivoirien.
- 4- mettons en garde les firmes de tabac, qui conscientes des méfaits du tabac et de l'illégalité de leurs actions, persistent dans la désinformation et l'intoxication, la manipulation et la corruption de certains décideurs en violation de la CCLAT.
- 5- informons les autorités ivoiriennes notamment les services du Conseil National des droits de l'Homme et la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance que les pratiques des cigarettiers constituent une violation des principes des droits de l'Homme et dans le cadre de la lutte contre la corruption des infractions notamment prévues par l'ordonnance N° 2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées en son chapitre 2, section 1 et sous-section 1 relative à la corruption des agents publics nationaux.
- 6- Enfin, entreprendrons toute action nécessaire pour informer et soutenir les députés engagés pour l'adoption d'une loi antitabac forte et conforme à la CCLAT.

Nous vous remercions !

**TALL Lacina, Président du Comité/ Club Unesco Universitaire pour la Lutte Contre la Drogue et autres pandémies(CLUCOD) et du Réseau des ONG actives pour le Contrôle du Tabac en Côte d'Ivoire (ROCTA-CI).**

**Tel : 59 57 17 84 / 05 86 22 46**